

DÉPARTEMENT DE L'AIN

**MAIRIE DE  
01300 PEYRIEU**

☎ 04.79.42.00.14

Fax 04.79.42.00.90

**Compte rendu de la réunion du conseil municipal du 05 juillet 2016**

Le 05 juillet deux mil seize, le conseil municipal s'est tenu en mairie sous la présidence de Jean GIREL, Maire.

**Absents :** Yolande Clapot, Chantal Lemerre, Lionel Grostabussiat, Stéphane Ravier

**Absents excusés :** Carla Fournier

**Présents :** les autres membres du Conseil Municipal.

**TRAVAUX :**

• **ROUTE DEPARTEMENTALE 992 :** PR 10+945 à 11+300

Après ouverture des plis et consultation des propositions, les entreprises retenues parmi celles contactées (Dumas, Eiffage, Fontaine et Couturier) sont : Eiffage pour la sécurisation du village et la création de trottoirs (montant : 82 662,00€ TTC) et Dumas pour le renforcement du réseau d'eau potable et l'extension du réseau d'eaux usées (montant eau potable : 52 784,00€ TTC, eaux usées : 52 444, 80€ TTC). Les travaux devraient commencer début septembre.

• **VOIRIE COMMUNAUTAIRE :**

L'enrobé a été effectué chemin de la Touvière (VC 29) avec pose d'une grille de caniveau. Le chemin du Crotelaz (VC 30) a été reprofilé, une bicouche sera réalisée sur cette voie. Au hameau de Fay, impasse de la Conche (VC 24), le revêtement en enrobé sera fait prochainement ainsi que le raccordement aux eaux pluviales. Il reste la reprise du mur de soutènement Rue de Chêne (VC 39) à réaliser.

• **MAIRIE, ECOLE :**

Un premier contact a été pris avec le cabinet d'assistance à maîtrise d'ouvrage ABAMO & CO, afin de reprendre l'étude d'intention de M. OJEDA pour le projet école/mairie. Très rapidement, une réunion sera mise en place (12/07) pour valider les besoins, réaliser un programme des travaux, consulter les maîtres d'œuvre.

• **SCHEMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT :**

Un premier état des lieux a été effectué sur le terrain avec le cabinet EPTEAU. Une réunion est prévue le 29 juillet pour la suite du dossier.

• **TRAVAUX DE L'APPARTEMENT FACE A LA MAIRIE :**

Les travaux sont terminés et l'appartement est prêt à être loué, une annonce a été déposée sur le bon coin. La mairie est en attente de loueurs potentiels.

## **RENTREE SCOLAIRE ET TRANSPORTS :**

Suite au questionnaire distribué aux parents d'élèves en fin d'année scolaire, et après consultation des réponses, la majorité des parents s'est prononcée pour une modification des horaires de ramassage scolaire à 15 h 35, aussi la commune en fera la demande écrite auprès du conseil départemental.

## **DOSSIERS D'URBANISME :**

Plusieurs certificats d'urbanisme opérationnels ont été déposés M. Guicherd, M. Geindre et M. Fatiguet, l'instruction est en cours.

## **PROJET DE MODIFICATION DU PERIMETRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES BUGEY SUD :**

M. le Maire rappelle le contexte dans lequel s'inscrit l'arrêté préfectoral du 10 juin 2016 portant projet de modification du périmètre de la Communauté de communes Bugey Sud.

La Communauté de communes Bugey Sud rassemble aujourd'hui 39 communes membres pour 28 500 habitants, l'arrêté préfectoral prévoit l'intégration de 12 communes du Valromey à Bugey Sud.

A partir de la date de parution de l'arrêté, la Communauté de communes et ses communes membres ont 75 jours pour se prononcer.

Le 30 juin 2016, M. René Vuillerod a réuni à Belley l'ensemble des maires et des conseillers communautaires de Bugey Sud pour débattre de cet arrêté préfectoral. Selon lui, au regard des événements successifs qui ont amené le Préfet à prendre son arrêté du 10 juin 2016, trois possibilités s'offrent aujourd'hui :

- l'approbation de la proposition préfectorale visant à l'extension du périmètre de Bugey Sud aux 12 communes du Valromey,
- le maintien de la position du conseil communautaire du 26 mai 2016 visant à l'extension du périmètre de Bugey Sud à 11 communes du Valromey,
- le retour au SDCI du 12 octobre 2015 à savoir le respect d'un droit de pause pour Bugey Sud (maintien strict du périmètre actuel) et fusion des Communauté de communes du Plateau d'Hauteville et du Valromey.

### **Le conseil municipal, après en avoir délibéré :**

**EST DEFAVORABLE** à l'arrêté préfectoral du 10 juin 2016 portant modification du périmètre de la Communauté de communes Bugey Sud,

### **IL PROPOSE :**

→ le retour au SDCI du 12 octobre 2015 à savoir le respect d'un droit de pause pour Bugey Sud (maintien strict du périmètre actuel) et fusion des Communauté de communes du Plateau d'Hauteville et du Valromey.

## **RIFSEEP ET NOUVEAU REGIME INDEMNITAIRE :**

Le maire rappelle le contexte dans lequel s'inscrit ce nouveau régime indemnitaire.

L'instauration du Régime Indemnitaire de Fonctions, de Sujétions, d'Expertise et d'Engagement Professionnel (RIFSEEP) s'inscrit dans la démarche de simplification du paysage indemnitaire et d'amélioration de sa lisibilité.

Les objectifs sont la valorisation des fonctions, de l'expertise requise dans l'exercice des fonctions ainsi que la reconnaissance de l'investissement professionnel.

Dans la fonction publique d'Etat, le dispositif est centré sur une indemnité principale versée mensuellement, l'Indemnité de Fonctions, de Sujétion et d'Expertise (IFSE) à laquelle peut s'ajouter un complément indemnitaire versé annuellement (CIA) en fonction de l'engagement professionnel et de la manière de servir.

Le RIFSEEP a vocation, à terme, à s'étendre à la majeure partie des filières et à se substituer à quasi-totalité des primes (hors filières police et sapeur-pompiers professionnels).

Le décret pose le principe d'une reconnaissance indemnitaire axée sur l'appartenance à un «groupe de fonctions », qui prend en compte les trois critères suivants :

- l'encadrement, de coordination, de pilotage ou de conception,
- l'expertise, technicité, expérience ou qualification nécessaire à l'exercice des fonctions,
- les sujétions particulières ou degré d'exposition du poste au regard de son environnement professionnel.

Les groupes de fonctions sont formellement déconnectés du grade et de la personne.

Au regard des corps cités par le décret 2014-513, le calendrier de mise en œuvre, par cadre d'emplois, devrait être le suivant :

► au 1er juillet 2015 : administrateurs

► au 1er janvier 2016 :

- rédacteurs, éducateurs des APS, animateurs,
- assistants socio-éducatifs,
- attachés, secrétaires de mairie, conseillers socio-éducatifs,
- adjoints administratifs, ATSEM, agents sociaux, adjoints d'animation, opérateurs des APS,
- techniciens.

Après avoir demandé un report pour la mise en place de ce régime, le maire prévoit de transférer les primes actuelles en IFSE à partir du mois d'Août 2016. Les anciennes primes indemnitaires seront englobées dans l'IFSE (IAT- IEMP...).

Chaque prime sera proratisée en fonction du temps de travail de chacun.

Après délibération, le conseil municipal approuve et valide la mise en place du nouveau régime indemnitaire.

## **PLAN DE GESTION DU REGIME FORESTIER SUR LA COMMUNE**

Monsieur le maire expose ce qui suit :

### **EXPOSE DU PROJET :**

La commune de Peyrieu est propriétaire de parcelles boisées contiguës à la forêt communale. Afin qu'elles puissent bénéficier d'une gestion durable, la commune demande leur application au régime forestier.

### DESIGNATION CADASTRALE DES PARCELLES :

Commune	Section	Numéro	Lieu-dit	Surface en ha
Peyrieu	E	3p	Grande Montagne	5.0434
		306	Au Tremblais	1.9390
		327	Au Tremblais	0.3200
		328	Au Tremblais	0.1200
		375	Au Tremblais	0.3800
		376	Au Tremblais	10.7370
<b>Total</b>				<b>18.5394</b>

Après en avoir délibéré le conseil municipal demande l'application du régime forestier pour les parcelles désignées ci-dessus avec des frais de garde de 2€ de l'hectare par an en complément des parcelles qui étaient déjà gérées par l'ONF.

### QUESTIONS DIVERSES :

- **Fleurissement** : Un courrier de Damien ABAD a été reçu nous signalant que le concours fleurissement des particuliers est maintenu pour l'année 2016.
- La journée des artisans aura lieu le 29/07 à la zone artisanale du camp.
- Concernant la zone artisanale, l'entreprise COMEL a demandé le rachat d'une parcelle jouxtant le terrain de l'entreprise CEREGRAIN, qui est également intéressée par cette même parcelle.
- La cérémonie du 14 juillet aura lieu à 10 h 15.

<b>N°</b>	<b>Délibérations prises par le Conseil municipal</b>
160701	
160702	Délibération RIFSEEP
160702 bis	Avis de Conseil Municipal projet de modification du périmètre de la Communauté de Communes Bugey Sud
160703	Plan de gestion du régime forestier sur la commune

### **LISTE DES MEMBRES PRESENTS**

<b>NOM- Prénom</b>	<b>Signature</b>	<b>Absent ou Pouvoir</b>
Maurice BETTANT		
Yolande CLAPOT		Absente
Yvon CLERC		
Jacky CAPITAN		
Philippe DAMERS		
Carla FOURNIER		Excusée
Jean-Michel FOURNIER		
Stéphanie GERBIER		
Jean GIREL		
Lionel GROSTABUSSIAT		Absente
Nathalie GRUSELIN		
Chantal LEMERRE		Absente
Stéphane RAVIER		Absente
Suzanne REVEILLARD		
Laurent ROCHE		